

## INFORMATIONS DE L'ASSURANCE MALADIE DU HAINAUT

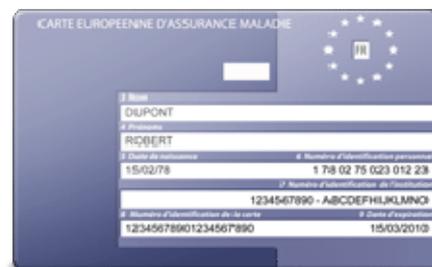
Juin 2019

*mon parcours d'assuré*

**Partir en vacances, ça se prépare aussi côté santé ! Emportez avec vous : votre carte Vitale, votre **Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)**, vos ordonnances et votre carte de mutuelle.**

Totalement **gratuite** et valable 2 ans, la CEAM assure la prise en charge de vos éventuels soins médicaux dans tous les pays de l'Espace Economique Européen et en Suisse.

Simple et rapide, la commande de votre CEAM s'effectue depuis votre compte Ameli, elle ne nécessite aucune pièce justificative et doit s'effectuer au moins 15 jours avant la date de votre départ. Si votre départ est imminent, votre caisse d'Assurance Maladie vous délivrera un certificat provisoire de remplacement, valable 3 mois.




**VOTRE CARTE  
 EUROPEENNE  
 D'ASSURANCE  
 MALADIE VOUS  
 SUIT PARTOUT  
 EN EUROPE**

AVANT VOTRE DÉPART, COMMANDEZ VOTRE CARTE EUROPEENNE D'ASSURANCE MALADIE

Valable 2 ans, elle assure la prise en charge de vos soins médicaux dans tous les pays de l'Espace Economique Européen et en Suisse (selon la législation en vigueur dans le pays).

Grâce à votre compte ameli, commandez votre carte en ligne sans vous déplacer.

ameli.fr

La CEAM est **individuelle** et **nominative**. Chaque membre de votre famille doit avoir la sienne, y compris les enfants de moins de 16 ans. Elle ne remplace en aucun cas votre carte Vitale.

Pour obtenir votre CEAM :

- connectez-vous sur votre compte ameli, rubrique mes démarches,
- faites la demande aux bornes situées dans la plupart de nos agences ou aux guichets automatiques de l'Assurance Maladie, situés rue St Lazare à Cambrai, rue de la Croix à Maubeuge et rue du Rempart à Valenciennes.

Vous recevrez votre carte chez vous sous 10 jours ouvrés.



La CEAM est utilisable en version dématérialisée dans votre application ameli pour smartphone et tablette. Pensez-y ! C'est pratique et sécurisant en cas d'oubli.